



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
17 avril 2015  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-neuvième session**  
Points 68 c) et 107 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-dixième année**

**Promotion et protection des droits de l'homme :**  
**situations relatives aux droits de l'homme**  
**et rapports des rapporteurs et représentants**  
**spéciaux**

**Mesures visant à éliminer le terrorisme**  
**international**

**Notes verbales identiques datées du 14 avril 2015,**  
**adressées au Secrétaire général et à la Présidente**  
**du Conseil de sécurité par la Mission permanente**  
**de la Jordanie auprès de l'Organisation**  
**des Nations Unies**

La Mission permanente du Royaume hachémite de Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies vous serait obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 68 c) et 107 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité (voir annexe).



**Annexe aux notes verbales identiques datées  
du 14 avril 2015 adressées au Secrétaire général  
et à la Présidente du Conseil de sécurité par la Mission  
permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

[Original : arabe]

Les conditions de sécurité et la situation politique et humanitaire en Syrie ne cessent de se détériorer, du fait des actes de barbarie que le régime syrien inflige quotidiennement à son peuple et de ses violations flagrantes et récurrentes des dispositions du droit international humanitaire et des résolutions du Conseil de sécurité.

Les agissements du régime sont en train de pousser l'État syrien vers l'effondrement, ce qui constitue une menace pour la sécurité et la stabilité de la région et du monde entier. Ces pratiques ont fait le lit du terrorisme et attisé les flammes de l'extrémisme et du sectarisme. La dure réalité du pays sert maintenant d'argument à la Mission permanente de la Syrie auprès de l'ONU pour justifier les manœuvres illégales du régime contre la population et pour continuer de mépriser les aspirations légitimes du peuple. Qui plus est, la Mission permanente continue de diffuser des accusations infondées au sujet des États qui sont favorables à la recherche d'un règlement politique du conflit et qui cherchent à soulager les souffrances de millions de frères syriens.

La communauté internationale doit prendre conscience de la vraie nature des crimes systématiques du régime contre la population syrienne dans toutes ses composantes. Le régime continue notamment d'attaquer les civils avec des barils explosifs, comme cela a été signalé dans les rapports de l'ONU, sans parler du fait qu'il assiège des régions et empêche l'aide humanitaire et médicale de parvenir aux civils, leur infligeant ainsi un châtement collectif.

La communauté internationale doit se montrer intransigeante avec le régime syrien pour qu'il cesse de commettre toutes ces violations et qu'il respecte les résolutions du Conseil de sécurité le concernant, notamment les résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2199 (2015), et les résolutions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 69/189, ainsi que le droit international humanitaire et les principes des droits de l'homme.

La Représentante permanente  
(*Signé*) Dina **Kawar**